

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 143 au sujet d'une permission d'absence

n° 143

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1948

Date de publication

5 février 1948

Date du numéro

29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 35 du contrat en date du 14 décembre 1946 portant engagement de M Vivi Economiques en qualité de secrétaire dactylographe

Vu la demande de permission formulée par M'e Vivi Economidès, en date du 1 février 1948

Sur la proposition du chef dn service des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission de cinq jours est accordée à M V, Economidès pour en jouir à Djibouti, Art. 2, — (La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**